

Conducteur de boueur et de chargeuse

RNCP4846 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	230u
Code(s) ROME	F1302
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	13/10/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le conducteur de boueur et de chargeuse effectue, sous les directives du chef de chantier ou du chef d'échelon, des travaux de terrassement, tels que le décapage de la terre végétale, la réalisation de déblais et la construction de remblais. Il effectue le dressage de plates-formes et de talus. Avec la chargeuse, il charge les matériaux sur un engin de transport.

En fonction de l'engin confié, il utilise des équipements spécifiques tels que lame tip dozer, angle dozer ou tilt dozer, ainsi que de scarificateur ou de ripper.

Il est seul sur son engin, mais son activité est intégrée au sein d'une équipe composée de conducteurs de différents engins et d'ouvriers à pied.

Polyvalent sur la conduite des deux engins principaux que sont le boueur et la chargeuse, il est également amené à conduire un tombereau, selon les besoins de l'entreprise.

Il possède un degré d'autonomie et de responsabilité important dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Attentif à son environnement de travail, il doit organiser les zones d'évolution des engins de transport de matériaux. Il veille à la sécurité des personnes dans la zone d'évolution de sa machine et intègre l'ensemble des contraintes d'environnement, de sécurité, de qualité et de rendements afférents au chantier. Il doit tenir compte des contraintes liées à la nature des sols, aux ouvrages rencontrés et aux conditions météorologiques.

Il a la responsabilité du bon fonctionnement de son engin dont il effectue un contrôle quotidien. Il peut être amené à en assurer la maintenance de premier niveau, dans le respect du carnet d'entretien et des consignes de sécurité.

Selon la localisation des chantiers, le conducteur de boueur et de chargeuse peut être amené à se déplacer et à travailler en fonction des horaires adaptés à l'organisation du chantier. Il est soumis au bruit, aux vibrations, à la chaleur et à la poussière.

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives et, s'il existe, en application du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), sinon du plan de prévention.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Conduire un boueur

Travailler à proximité des réseaux.

Terrasser en sécurité un ouvrage avec un boueur.

Construire un remblai avec un boueur.

Charger et décharger en sécurité un boueur sur le porte-engin.

- 2. Conduire une chargeuse
 - Travailler à proximité des réseaux.
 - Terrasser en sécurité un ouvrage avec une chargeuse.
 - Charger en sécurité des matériaux à la chargeuse.
 - Charger et décharger en sécurité une chargeuse sur le porte-engin.
- 3. Conduire un tombereau automoteur articulé
 - Travailler à proximité des réseaux.
 - Transporter des matériaux sur un chantier.
 - Charger et décharger en sécurité un tombereau automoteur sur le porte-engin.

Blocs de compétences

RNCP4846BC01 — Conduire un boteur

LISTE DE COMPÉTENCES

- Travailler à proximité des réseaux.
- Terrasser en sécurité un ouvrage avec un boteur.
- Construire un remblai avec un boteur.
- Charger et décharger en sécurité un boteur sur le porte-engin.

RNCP4846BC02 — Conduire une chargeuse

LISTE DE COMPÉTENCES

- Travailler à proximité des réseaux.
- Terrasser en sécurité un ouvrage avec une chargeuse.
- Charger en sécurité des matériaux à la chargeuse.
- Charger et décharger en sécurité une chargeuse sur le porte-engin.

RNCP4846BC03 — Conduire un tombereau automoteur articulé

LISTE DE COMPÉTENCES

- Travailler à proximité des réseaux.
- Transporter des matériaux sur un chantier.
- Charger et décharger en sécurité un tombereau automoteur sur le porte-engin.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Le terrassement grande masse, tels que la construction de routes, d'autoroutes, de lignes ferroviaires, de barrages, de digues, de plateformes industrielles, de carrières et de sablières.
- Le terrassement de bâtiments.
- La construction de tunnels.
- Les travaux agricoles et forestiers.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Conducteur de boteur,
- Conducteur de chargeuse sur chenilles,
- Conducteur de chargeuse sur pneus,
- Conducteur de tombereau.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Article R4323-55 du code du travail :

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

Article R4323-56 du code du travail :

La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur. L'autorisation de

conduite est tenue à la disposition de l'inspection du travail et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale.

Article R4323-57 du code du travail :

Des arrêtés des ministres chargés du travail ou de l'agriculture déterminent :

1° Les conditions de la formation exigée à l'article R. 4323-55 ;

2° Les catégories d'équipements de travail dont la conduite nécessite d'être titulaire d'une autorisation de conduite ;

3° Les conditions dans lesquelles l'employeur s'assure que le travailleur dispose de la compétence et de l'aptitude nécessaires pour assumer, en toute sécurité, la fonction de conducteur d'un équipement de travail ;

4° La date à compter de laquelle, selon les catégories d'équipements, entre en vigueur l'obligation d'être titulaire d'une autorisation de conduite.

Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.

Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement : relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Intensité d'embauche, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 000 €
Familles professionnelles (FAP)	B5X40 — Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 163
Jugés difficiles à recruter	58 %
Emplois saisonniers	13 %
Familles professionnelles (FAP)	B5X40 — Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	13/10/2021
--	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1783

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP35827

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4846/>